

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2322

présenté par

M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Maurel, M. Sansu et M. Tjibaou

AVANT L'ARTICLE 80

Mission « Outre-mer »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.